



Rapport de la commission académique - Session 2018 - Académie de Poitiers

publié le 10/09/2018

Descriptif :

Bilan chiffré des résultats et harmonisation des examens EPS de la session 2018.

Sommaire :

- Organisation
 - Bilan
-

Extraits du rapport

● Organisation

Validation des protocoles d'évaluation certificative

La commission académique est composée :

- des 3 IA-IPR, des 4 conseillers techniques aux examens
- de 20 enseignants

Les conseillers techniques auprès des inspections académiques ont en charge par délégation, la présidence d'une commission départementale au cours de laquelle sont vérifiées les dispenses, les zéros et étudiées toutes les anomalies dans les notations avant de les soumettre à la commission académique.

Avant que se réunisse la commission académique pour étudier les protocoles d'évaluation de chaque lycée, chaque établissement a été destinataire début septembre d'un courrier lui demandant d'élaborer un projet annuel de protocole d'évaluation. Par conséquent le projet d'évaluation certificative devait préciser :

- 1. les ensembles d'épreuves proposés aux élèves ;
- 2. le calendrier des contrôles (enseignement obligatoire, facultatif et complémentaire s'il y a lieu, contrôle adapté, épreuves de rattrapage) ;
- 3. les modalités d'organisation du C.C.F. ;
- 4. le contrôle adapté proposé aux élèves présentant un handicap ou une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale scolaire ;
- 5. les informations simples et explicites portées à la connaissance des élèves et des familles.

Ce projet annuel de protocole d'évaluation, partie intégrante du projet pédagogique disciplinaire, devait être transmis pour validation à la commission académique début octobre.

La commission a validé les protocoles conformes, demandé dans certains cas de procéder à une légère modification ou refusé le protocole présenté pour non-conformité. Un nouveau protocole devait alors être élaboré selon les directives indiquées.

Lors de la première commission 115 protocoles n'ont pas été validés (68 en 2017). Beaucoup n'étaient pas conformes (43 en bac GT, 31 en bac pro et 40 en CAP-BEP) et 1 n'avait pas été envoyé. Les changements de référentiels expliquent le nombre élevé de non validation (malgré une formation avec l'ensemble des coordonnateurs en amont). La majorité des refus de validation concernait la qualité des outils d'évaluation que les membres de la commission ne jugeaient pas recevables (non-respect du protocole ou inopératoires).

● Bilan

Malgré la complexité et la diversité des différentes modalités d'évaluation en EPS, aucun dysfonctionnement n'est à signaler. Les relations étroites tissées entre les différents services de la DEC, les conseillers techniques et les IPR-IA expliquent cette réussite.

Les enseignants sont prévenus de plus en plus tôt des dates et épreuves ponctuelles et ils peuvent adapter leur calendrier de CCF en amont.

L'inspection pédagogique régionale tient à remercier Jean Michel HEBERT, professeur agrégé, chargé de mission et conseiller technique aux examens pour sa large et efficace contribution à l'élaboration de ce bilan.

Document joint

 EPS - Rapport de la commission académique (PDF de 392.5 ko)

Académie de Poitiers - Session 2018.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.